



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DEPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2018 de cette municipalité, est maintenant terminé et déposé à mon bureau, situé au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce huitième jour du mois de février deux mille dix-huit.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, secrétaire-trésorier/dir. gén. de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois résidant à Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et à l'église paroissiale, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 14 h, le 08 février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce huitième jour du mois de février deux mille dix-huit.

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / directeur général